

FICHE TECHNIQUE

AGROFORESTERIE : MODE D'EMPLOI POUR PLANTER DES ARBRES ET DES ARBUSTES SUR SA FERME

PRÉSENTATION EXPRESS

SUJET

Planter des arbres et des arbustes sur sa ferme, les protéger, les pailler, les suivre dans les premières années

OBJECTIFS

- Réussir sa plantation
- Assurer le bon développement des arbres et arbustes

ÉTAPES

- Préparation du chantier
- Plantation
- Mise en place des protections gibier
- Prévoir un paillage adapté
- Suivre les plantations dès la première année



Que ce soit pour une haie ou un alignement dans la parcelle, il est important de bien soigner toutes les étapes de la plantation, de la préparation du terrain jusqu'au suivi des arbres et arbustes installés.

BIEN PRÉPARER SON CHANTIER DE PLANTATION

Planter des arbres et des arbustes, cela s'anticipe plusieurs mois à l'avance. En effet, plusieurs paramètres sont à prendre en compte avant de se lancer :

- **Planter du 15 novembre au 15 mars** en privilégiant plutôt le début d'hiver. Cela demande de prévoir le projet en amont pour s'assurer de la disponibilité des plants et fournitures et permettre aux entreprises de s'organiser.
- **Préparer le sol** en concertation avec les planteurs et en fonction de la nature du sol (sous-solage possible sur culture, débroussaillage sur prairie, préparation fine du sol éventuelle...).
- **Choisir des jeunes plants** (calibre 60 - 90 cm de hauteur, racines nues) d'essences locales, produits dans une pépinière de proximité et adaptés à la parcelle et aux objectifs de plantation.

FICHE TECHNIQUE

LA PLANTATION : LES BONS REFLEXES

Une fois que les plants sont choisis, c'est le moment de les planter. Voici quelques bons réflexes à adopter pour augmenter les chances de reprises :

- Éviter de planter en **période de gel et de fortes pluies**
- **Protéger les racines des plants** lors des transports et sur le chantier, jusqu'à leur mise en terre (éviter le froid, les dessèchements liés au vent ou au soleil, ou toute autre blessure) en les conservant dans des sacs opaques type toile de jute ou bacs poubelle par exemple.
- **Mettre les plants en jauge** (recouvrir les racines de terre) sur le lieu du chantier si la plantation excède une semaine. Sinon, les stocker à l'abri de la lumière, du vent et du froid.
- Tremper les racines des plants dans un mélange à parts égales d'eau, de terre et de bouse de vache (**pralinage**).
- Réaliser un trou à la bêche et veiller à la **bonne installation des racines au fond du trou**. Positionner le plant à la verticale et laisser le collet (renflement entre les racines et le tronc) légèrement au-dessus du sol. Reboucher le trou (apport complémentaire de terre si besoin) et tasser légèrement la terre au pied du plant.

LES PROTECTIONS CONTRE LE GIBIER



Les arbres de grande hauteur sont protégés contre les chevreuils par une gaine de 120 cm de hauteur agrafée à un ou deux tuteurs de 150 cm de hauteur. Les arbustes reçoivent une protection contre les lapins : une gaine biodégradable de 60 cm de hauteur fixée à un tuteur en bambou de 90 cm. Ces protections ont pour objectif d'empêcher les dégâts de gibier (abrutissement et frottis de chevreuils et écorçage de rongeurs)

FICHE TECHNIQUE

LE PAILLAGE

Point sensible de la plantation, le paillage permettra de limiter la concurrence des herbacées sur les plants, mais aussi de maintenir une certaine fraîcheur du sol durant la période estivale, ce qui favorise la bonne reprise des plants. Il faut donc veiller à bien refermer le paillage au pied du plant pour qu'il reste efficace. Il est recommandé de choisir un paillage biodégradable.

► QUELQUES EXEMPLES DE PAILLAGES :



> Paillage en copeaux de bois



> Paillage en paille



> Paillage en laine de mouton



> Paillage en chanvre-jute (en dalle ou en linéaire)



> Paillage en vieux foin



> Paillage en toile tissée biodégradable



N'oubliez pas la collerette

Des collerettes sont à positionner sous les toiles, au pied des plants, et à asseoir par une pelletée de sable pour assurer une meilleure efficacité. En effet, il est important de bien refermer le paillage pour éviter toute repousse d'herbe qui rentrerait en concurrence avec le plant et pour éviter un dessèchement du sol en période estivale.

FICHE TECHNIQUE

LE SUIVI DES PLANTATIONS

Une fois mis en terre, les plants doivent faire l'objet d'un suivi régulier sur plusieurs années.



Année N

Hiver → Après la plantation, les plants arbustifs sont rabattus à hauteur du filet, pour assurer une meilleure reprise.

Printemps/été → Une action localisée est nécessaire pour juguler la présence des herbacées si elles concurrencent trop les plants.

Fin d'été → Le dénombrement des plants qui n'ont pas survécu à la saison permet de déterminer combien seront à remplacer l'hiver suivant. Si les protections contre le gibier ont été soulevées ou déplacées, il faut veiller à les remettre en place.

Année N+1

Hiver → Remplacement des plants morts. Pour les paillages composés de paille ou de copeaux, une deuxième couche est appliquée pour que le rôle de paillage soit bien rempli.

Printemps/été → Vérifier la concurrence des herbacées et si nécessaire, débroussailler, tout en prenant garde à ne pas blesser le plant. Remettre en place les protections contre le gibier.

N+2

Fin d'été → Premiers défourchages pour les arbres. Vérification des protections contre le gibier.

N+3

Été → Premières tailles de formation des arbres de grande hauteur (haut jet): défourchage, élagage...

N+5

Été → Retirer les protections gibier non biodégradables (contre les chevreuils). Premières interventions possibles en recépage (coupe au ras du sol pour former un taillis) ou étêtage (formation des arbres têtards).

Ce n'est qu'un début !

Les interventions en tailles ou coupes se poursuivent tout au long de la vie des arbres afin d'atteindre les objectifs fixés : production de bois ou de fruits, affouragement... Pour être accompagné, contacter le Parc via l'adresse : info@parc-opale.fr

Pour être accompagné dans ses plantations, contacter le Parc via info@parc-opale.fr

Ce travail a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne - NextGenerationUE, de France Relance et de l'Office français de la biodiversité.

Financé
par

